



MAIRIE DE DIJON

Nous, Maire de la Ville de Dijon

V U

- 1 - Le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2212.1 et suivants,
- 2 - Le Code de la Route,
- 3 - L'arrêté permanent du 4 août 2023 réservant des emplacements spécialement aménagés à l'usage des véhicules des personnes handicapées dans diverses voies de la ville,
- 4 - L'arrêté temporaire du 30 juillet 2024, relatif au stationnement interdit **BOULEVARD GEORGES CLEMENCEAU, le 17 août 2024,**

CONSIDERANT

Que, pour assurer la sécurité et limiter les perturbations à la circulation lors des opérations de déménagement que doit assurer **Monsieur Laurent KIENING – 2a rue Beau Site – 25160 Labergement Sainte Marie**, il est nécessaire de prendre des mesures spéciales de restriction du stationnement, **BOULEVARD GEORGES CLEMENCEAU, le 16 août 2024.**

ARRETONS

ARTICLE 1 - L'arrêté temporaire du 30 juillet 2024, relatif au stationnement interdit **BOULEVARD GEORGES CLEMENCEAU, le 17 août 2024**, est abrogé et remplacé par les dispositions du présent arrêté.

ARTICLE 2 -

A TITRE TEMPORAIRE - POUR CAUSE DE DÉMÉNAGEMENT
STATIONNEMENT INTERDIT

Le 16 août 2024

BOULEVARD GEORGES CLEMENCEAU

Par dérogation à l'arrêté permanent du 4 août 2023 réservant des emplacements spécialement aménagés à l'usage des véhicules des personnes handicapées dans diverses voies de la ville, le véhicule utilisé pour les travaux est autorisé à stationner au droit du numéro 6, sous réserve que leur présence n'empêche pas la circulation des véhicules dans de bonnes conditions.

La signalisation correspondante sera fournie, mise en place et entretenue par les soins de Monsieur Laurent KIENING, selon la réglementation en vigueur.

Le présent arrêté devra être affiché visiblement sur les lieux.

ARTICLE 3 -

ARTICLE 4 -

ARTICLE 5 -

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :
. Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie de DIJON,
. Monsieur le Directeur Général des Services de Dijon métropole,
. Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique de la Côte-d'Or,
. Monsieur Laurent KIENING,
chargés, chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution.

FAIT EN L'HOTEL DE VILLE DE DIJON
Le 05 août 2024

LE MAIRE,
Pour le Maire, la Première Adjointe



N. Koenders

Nathalie KOENDERS